

Commune de Farges
Procès - verbal n° 51 du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2018

Présents : Monique Graziotti - Catherine Caillet - Catherine Davit - Dimitri Amadiou - Simone Armand - Patrick Bestmann - Sonia Lovenjak-Lebeuf - Arnaud Martin - Joseph Wapou

Absents excusés : Yveline Galletti

Absents : Noël Plissonnier - Corinne Evrard - Laurent Filpa - Gaël Oria - Michel Rey

1/ **Désignation du secrétaire de séance** : Catherine Caillet

Procès-verbal n° 50 de la séance du 5 juin 2018 : Accepté à l'unanimité.

2 / **CCPG** : Le compte-rendu du Conseil Communautaire du jeudi 28 juin est présenté. Il est consultable en mairie ainsi que ceux des différentes commissions.

3 / **Urbanisme** : (pour information) ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC Antonioli Julien, PC Koch Roger

4 / **Délibérations** :

- Le marché de services : fournitures d'alimentation des communes du Sud Gessien, validé en 2015 arrive à échéance en août 2018. La commune de Thoiry a porté la consultation pour son renouvellement. La société Bourg Traiteur a été retenue et ses prestations entreront en vigueur le 1er septembre 2018 pour une durée de trois ans. La demande prévoyait un plat du repas en bio avec la possibilité de retenir le pain, également en bio. À terme, la totalité du repas sera servi en bio. Le coût a sensiblement augmenté (0,15cts). Il est proposé de retenir l'offre de Bourg traiteur, validée par la commission d'appel d'offre du groupement des communes du Sud Gessien. Ainsi que le coût d'achat des repas de la cantine avec le pain bio, des goûters pour la garderie et des repas pour les aînés (livraison à domicile)
Accepté à l'unanimité.
- Suite au marché de fourniture, ci-dessus mentionné, il est proposé une augmentation du ticket de cantine. La variation correspond uniquement au surplus du coût de l'achat. Le coût du service et de surveillance n'est pas augmenté. Il est proposé au tarif suivant selon les 4 tranches en vigueur du quotient familial : **4,85 € 5,05 € 5,25 € 5,45 €**
Accepté à l'unanimité.
- Le règlement de la cantine garderie est modifié en conséquence. La modification inclus également la suppression des TAP à Farges à compter du 1er septembre 2018.
Accepté à l'unanimité.
- Suite à la suppression des TAP à Farges, il est nécessaire de réduire les horaires du personnel des agents apportant leurs aides à ce service. Trois agents sont concernés. Avec le temps de travail annualisé, cela représente 3 heures par semaine. Toutefois, Madame FOL Christiane ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 3 janvier 2018 ; son emploi du temps ne sera pas réduit. Les heures anciennement travaillées au TAP seront exécutées

dans d'autres services, pour une durée de 6 mois. Le tableau des emplois à compter du 1er septembre prévoit également l'augmentation des heures de l'agent administratif à temps partiel, de 20 heures à 28 heures. Après avoir évoqué des changements de grade pour les agents ayant de l'ancienneté dans leurs fonctions, en 2019, il convient de mettre en application, à compter de ce jour, cette démarche, pour le poste occupé par Mme FOL Christiane. Elle sera nommée sur un grade d'agent territorial principal de 2ème classe, engendrant un surcoût de salaire pour une durée de 6 mois, période nécessaire pour la prise en compte de son droit à la retraite.

Accepté à l'unanimité.

- Le centre de gestion propose une convention pour intervenir en journée d'actualisation en permanence.

Accepté à l'unanimité

- Vendredi 29 juin 2018, a eu lieu le COPIL pour l'implantation de la maison familiale rurale dans le Pays de Gex. Les participants à cette réunion étaient la Région, en charge de la compétence formation et apprentissage, la Communauté de Communes du Pays de Gex, interlocutrice de la région et l'association des Maisons Familiales Rurales. L'emplacement de cette école a été confirmé sur notre commune. Il répond à tous les critères de la MFR qui s'est déplacée sur place. Pour finaliser le dossier en coopération avec les acteurs de cette réalisation et notamment de mettre à disposition le terrain la parcelle N° ZA120, proche de l'accès à la route départementale, il convient de prendre contact avec les propriétaires et d'engager une procédure pour acheter le terrain et adapter cet espace utilité publique.

Accepté à l'unanimité.

- La DTT a approuvé les plans modifiant l'entrée de l'église pour l'accessibilité de ce bâtiment au PMR. La demande de subvention sera faite courant juillet et il convient d'accepter le plan de financement de ces travaux qui pourront intervenir à l'automne.

Accepté à l'unanimité.

5/ Divers :

– **Plan local d'urbanisme intercommunal :** La révision entreprise par la Communauté de Communes va se finaliser courant 2019. Elle s'adapte au projet de territoire voté en début de mandature et supprimera sur l'ensemble du Pays de Gex, environ 500 hectares de terrain en zone urbanisable. Notre village n'échappe pas à cette restriction et les droits à construire seront abaissés à partir de 2020. Le conseil municipal a décidé de conserver toutes les zones UA et UB ainsi que les 1NA répertoriées dans le PLU actuel de notre commune. Les restrictions seront opérées sur les zones 2AU actuelles. Les emplacements réservés seront consolidés avec quelques parcelles nécessaires à des besoins spécifiques.

– **Compteurs Linky :** beaucoup d'abonnés d'ENEDIS se posent des questions sur les futurs compteurs LINKY. Selon plusieurs associations de consommateurs, ces compteurs seront posés dans chaque foyer français d'ici une dizaine d'années. Leur coût annoncé gratuit, sera bien effectif et répercuté sur les factures de chacun. Ils devraient également engendrer de gros bénéfices pour ENEDIS. Les administrés peuvent s'opposer à la pose quand le compteur actuel est installé dans leur habitation. Ils auront alors une facturation approximative qui pourra très vite être surestimée. A Farges, les compteurs LINKY ne seront pas installés avant mai 2019. Une réunion d'information sera programmée par ENEDIS. La date sera fixée en fin d'année.

– **Problème d'entretien de parcelle :** Depuis janvier 2005, date du décès de madame BEVAN,

sa propriété située à Asserans est laissée à l'abandon avec tous les risques que cela comporte (effondrements, squats...) Malgré les multiples réclamations auprès de l'étude notariale, aucun changement n'est en vu. Deux possibilités s'offrent à la commune : Faire une demande auprès du tribunal de grande instance pour autoriser la commune à entretenir cette parcelle et à postériori la commune pourrait faire un recours contre la succession de madame BEVAN pour le coût engendré à cet entretien. Ce qui serait long et fastidieux. Ou alors contacter directement les héritiers qui résident à l'étranger et voir avec eux comment procéder. C'est cette deuxième solution qui a été retenue par le conseil municipal avant d'aller plus loin dans la procédure.

– **Demande D'installation :** Un camion pizza a formulé une demande pour venir s'installer à Farges le samedi soir pour vendre des pizzas. Cette requête doit être examinée avant toute décision pour trouver un emplacement judicieux et voir si c'est possible car une prise de force est nécessaire.

– **Information de la mairie de ST Jean de Gonville :** Un individu suspect a été aperçu plusieurs fois autour de l'école primaire. La mairie nous incite à la vigilance à la sortie des écoles.

– **City Stade :** Nouveau courrier de madame Baylac reçu par tous les conseillers sur les désagréments autour du City Stade. Madame le Maire annonce qu'une demande de devis pour un pare-vue est en cours et rappelle qu'il n'y a pas qu'autour du City stade que se situent les nuisances. Pour preuve le mail reçu en mairie venant de la directrice de l'école primaire signalant que des jeunes étaient rentrés dans la cour de l'école tard le soir et avaient laissé des débris et bouteilles vides d'alcool.

Séance levée à 21H45

Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caille', with a long, sweeping underline.